

# UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L'AISNE

4 bis Avenue Gustave Eiffel – 02400 Château-Thierry

Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80 - Fax : 03.23.71.56.31

—oOo—

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille dix-sept le 26 Septembre à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Marcel CHATELAIN, Président.

Membres en exercice : 33 titulaires - 12 suppléants	<b>Résultats du vote :</b>
Délégués présents : 24 délégués (19 titulaires – 5 suppléants)	Voix Pour : 24
Dont membres votants à voix délibérative : 24 délégués	Voix contre : 0
Date de convocation du Comité Syndical : 18 Septembre 2017	Abstention : 0

### **Membres présents :**

**Titulaires** : Mme Tétard, Mme Bonneau, Mr P. Simon, Mme Fargette, Mr Lauweryns , Mr Stanislawski Mr Dazard, Mr Gebka, Mr Godeau, Mr Chatelain, Mr Conversat, Mme Boudoux, Mr Mathis, Mr Jacquin Mr Petel, Mr Girardin, Mr Trabuc, Mr Lantoine, Mr Bouvry.

**Suppléants** : Mr Marquigny, Mme Philippon, Mr Delahaye, Mr Frex, Mr Martinet.

**Membres absents excusés** : Mr Krabal, Mr Fosset, Mr Cottez, Mme Simon, Mr Saroul, Mr Pillière Mr Marinel, Mme Triconnet, Mr Coppeaux, Mr Bereaux, Mr Freudenreich, Mr Paudière, Mme Van Landeghem.

**Membres absents (titulaires et suppléants)**: Mr Magnier, Mr Morellon, Mr Jacquet, Mr Dussaussoy, Mr Bandy, Mr Picavet, Mr Agron, Mr Lequeux.

**Assistaient également à la séance** : Mr Bourgeois de la Société Véolia Eau.  
Le Personnel de l'Usesa : Mr Marginier, Mme Coorevits.

**Est nommé secrétaire de séance** : Mr Girardin

---

**Objet : Action humanitaire aux Antilles**

**N°20170908**

Les membres du Comité Syndical, après avoir entendu l'exposé du Président,

- Considérant les dispositions de l'article L1115-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixant les conditions d'aides apportées par les collectivités au financement des actions de solidarité internationale,

- Vu les conséquences dramatiques engendrées par l'ouragan Irma qui a frappé les Antilles les 5 et 6 septembre 2017,

- Vu le Budget 2017 et l'enveloppe financière réservée chaque année en soutien aux actions humanitaires,

- Vu l'avis favorable exprimé par les membres du Bureau en réunion du 12 Septembre 2017,

- **DECIDENT**, après en avoir délibéré :

- D'APPORTER, en soutien financier aux populations sinistrées la somme de **5 000 €**,

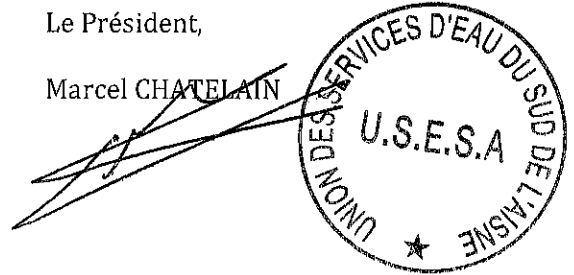
- DIT que l'aide apportée par l'Usesa fera l'objet d'un versement sur le compte dédié ouvert par la Fondation Véolia – Urgences Irma - Collectivités Territoriales et contribuera aux actions menées pour fournir de l'eau potable,

- D'AUTORISER le Président à signer les pièces afférentes au règlement de l'aide attribuée.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Marcel CHATELAIN



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20170926-20170908-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/09/2017